

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit**• Nom du produit:** Parfum d'Eau Coco-Vanille

• Code du produit: PS 1423

• UFI: 7M79-W023-FA1K-WR8Q

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation Agents aromatisants**• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****• Producteur/fournisseur:**

Allemagne:

Chemoform AG

Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 7024 4048-0, Fax. +49 7024 4048-2800, E-Mail. info@chemoform.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Silostrasse 3

CH-5606 Dintikon

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com**• 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tox Info Suisse, Tel: 145

Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange**• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.**• 2.2 Éléments d'étiquetage****• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

• Pictogrammes de danger néant

• Mention d'avertissement néant

• Mentions de danger néant

• 2.3 Autres dangers**• Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Mélanges**• Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**• Composants dangereux:**

CAS: 121-33-5 vanilline

≥2,5-<10%

EINECS: 204-465-2  Eye Irrit. 2, H319**• Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des mesures de premiers secours**• Remarques générales:**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Aucune mesure particulière n'est requise.

• Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**• Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Parfum d'Eau Coco-Vanille

(suite de la page 1)

- **Après contact avec les yeux:** Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Brouillard d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- Classe de stockage: 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CHF

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Parfum d'Eau Coco-Vanille

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• 8.1 Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

25265-71-8 oxydipropanol (50-75%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 280 e mg/m³Valeur à long terme: 140 e mg/m³

SSc;

25322-68-3 Polyéthylenglycol (10-25%)

VME (Suisse) Valeur à long terme: 500 mg/m³

SSc;

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

• Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filtre A/P2

- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

(Temps de rupture ≥ 8 heures):

Caoutchouc nitrile/Caoutchouc - NBR (0,35 mm)

Caoutchouc fluoré (Viton) - FKM (0,4 mm)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Butylcaoutchouc

Gants en tissu épais

Gants en cuir

Polychloroprène - CR

Caoutchouc naturel (latex) - NR

Polychlorure de vinyle - PVC

- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

- État physique

Liquide

- Couleur:

Jaunâtre

- Odeur:

Caractéristique

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

- Inflammabilité

Non applicable.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- Inférieure:

Non déterminé.

- Supérieure:

Non déterminé.

- Point d'éclair

Non applicable.

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Parfum d'Eau Coco-Vanille

(suite de la page 3)

• Température de décomposition:	Non déterminé.
• pH	Non déterminé.
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non déterminé.
• Dynamique:	Non déterminé.
• Solubilité	
• l'eau:	Pas ou peu miscible
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
• Pression de vapeur:	Non déterminé.
• Densité et/ou densité relative	
• Densité:	Non déterminée.
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.
• 9.2 Autres informations	
• Aspect:	
• Forme:	Liquide
• Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
• Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Teneur en solvants:	
• Teneur en substances solides:	0,0 %
• Changement d'état	
• Taux d'évaporation:	Non déterminé.
• Informations concernant les classes de danger physique	
• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant
• Matières solides comburantes	néant
• Peroxydes organiques	néant
• Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
• Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- 121-33-5 vanilline**
- LD50 1.580 mg/kg (rat)

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Parfum d'Eau Coco-Vanille

(suite de la page 4)

- Effet primaire d'irritation:
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien**
- 118-58-1 salicylate de benzyle: Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation:
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Pollutant:** Non

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Parfum d'Eau Coco-Vanille

(suite de la page 5)

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- **Directive 2012/18/UE**
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
 - Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
 - VOC (CE) 0,38 %
 - VOCV (CH) 0,38 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Acronymes et abréviations:**
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 4

Révision: 05.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit**• Nom du produit:** Spa pH Stabilisator

• Code du produit: 4533

• No CAS:

144-55-8

• Numéro CE:

205-633-8

• UFI: NCNQ-KMJC-9645-1W1A

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau**• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****• Producteur/fournisseur:**

Allemagne:

Chemoform AG

Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 7024 4048-0, Fax. +49 7024 4048-2800, E-Mail. info@chemoform.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Silostrasse 3

CH-5606 Dintikon

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com**• 1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tox Info Suisse, Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange**• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.**• 2.2 Éléments d'étiquetage****• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

• Pictogrammes de danger néant

• Mention d'avertissement néant

• Mentions de danger néant

• 2.3 Autres dangers**• Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.1 Substances**• No CAS Désignation**

144-55-8 hydrogénocarbonate de sodium

• Code(s) d'identification

• Numéro CE: 205-633-8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des mesures de premiers secours**• Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.**• Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**• Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 4

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Spa pH Stabilisator

(suite de la page 1)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
 - Classe de stockage: 13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
Filtre provisoire:
Filtre P1
- **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 4

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Spa pH Stabilisator

(suite de la page 2)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc naturel (Latex)

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en PVC

- **Protection des yeux/du visage Lunettes de protection anti-bris de verre**

- **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **État physique**

Solide

- **Couleur:**

Incolore

- **Odeur:**

Inodore

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

- **Inflammabilité**

La substance n'est pas inflammable.

- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

- **Inférieure:**

Non déterminé.

- **Supérieure:**

Non déterminé.

- **Point d'éclair**

Non applicable.

- **Température de décomposition:**

> 60 °C

- **pH**

8,1 – 8,4

- **Viscosité:**

- **Viscosité cinématique**

Non applicable.

- **Dynamique:**

Non applicable.

- **Solubilité**

- **l'eau à 20 °C:**

95 g/l

- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

- **Pression de vapeur:**

Non applicable.

- **Densité et/ou densité relative**

- **Densité à 20 °C:**

2,2 g/cm³

- **Densité relative**

Non déterminé.

- **Masse volumique:**

1 kg/m³

- **Densité de vapeur:**

Non applicable.

- **9.2 Autres informations**

- **Aspect:**

- **Forme:**

Poudre

- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**

- **Température d'inflammation:**

Non déterminé.

- **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

- **Teneur en substances solides:**

100,0 %

- **Changement d'état**

- **Taux d'évaporation:**

Non applicable.

- **Informations concernant les classes de danger physique**

- **Substances et mélanges explosibles**

néant

- **Gaz inflammables**

néant

- **Aérosols**

néant

- **Gaz comburants**

néant

- **Gaz sous pression**

néant

- **Liquides inflammables**

néant

- **Matières solides inflammables**

néant

- **Substances et mélanges autoréactifs**

néant

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 4

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Spa pH Stabilisator

(suite de la page 3)

- | | |
|--|-------|
| • Liquides pyrophoriques | néant |
| • Matières solides pyrophoriques | néant |
| • Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| • Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| • Liquides comburants | néant |
| • Matières solides comburantes | néant |
| • Peroxydes organiques | néant |
| • Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| • Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

144-55-8 hydrogénocarbonate de sodium
 LD50 4.220 mg/kg (rat)
 Effet primaire d'irritation:
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

 la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

144-55-8 hydrogénocarbonate de sodium
 EC50 2.350 mg/l (daphnia)
 LC50 7.550 mg/l (Danio rerio (Zebraabärbling))
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 4

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Spa pH Stabilisator

(suite de la page 4)

- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur.
Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CHF

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 4

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Spa pH Stabilisator

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 05.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: Disinfection Oxygen A

• Code du produit: PS 4551

• No CAS:
70693-62-8• Numéro CE:
274-778-7

• UFI: 2H00-X1HK-AJ0M-HJ7H

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation

Traitement de l'eau

Groupe 1: Désinfectants et produits biocides.

Type de produit 2: Désinfectants et algicides non destinés à l'application directe à l'homme ou aux animaux.

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Allemagne:

Chemoform AG

Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 7024 4048-0, Fax. +49 7024 4048-2800, E-Mail. info@chemoform.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Silostrasse 3

CH-5606 Dintikon

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse, Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07

• Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Désinfection Oxygen A

(suite de la page 1)

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
- Mentions de danger
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
70693-62-8 bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
- **Code(s) d'identification**
- Numéro CE: 274-778-7
- **SVHC**
- substances actives

: 1000 mg/g

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:**
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Recourir à un traitement médical.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Consulter immédiatement un médecin.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Disinfection Oxygen A

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Eau
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Dioxyde de soufre (SO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Eviter la formation de poussière.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
Bien dépoussiérer.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les matières inflammables.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Protéger contre les impuretés.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 8 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: **Disinfection Oxygen A**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Gants de protection

- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
- Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc
 - Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
 - Gants en cuir
 - Gants en tissu épais
 - Protection des yeux/du visage
 - Protection du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection étanche

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- État physique: Solide
- Couleur: Blanc
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Inflammabilité: La substance n'est pas inflammable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: Non déterminé.
- Supérieure: Non déterminé.
- Point d'éclair: Non applicable.
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH: Non applicable.
- Viscosité:
- Viscosité cinématique: Non applicable.
- Dynamique: Non applicable.

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Disinfection Oxygen A

(suite de la page 4)

- Solubilité
- l'eau: Soluble
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- Pression de vapeur: Non applicable.
- Densité et/ou densité relative
- Densité: Non déterminée.
- Densité relative Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non applicable.
- **9.2 Autres informations**
- **Aspect:**
- Forme: Granulés
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- Température d'inflammation: Non déterminé.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en substances solides: 100,0 %
- Masse moléculaire 614,76 g/mol
- **Changement d'état**
- Taux d'évaporation: Non applicable.
- **Informations concernant les classes de danger physique**
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Se décompose avant de fondre.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux alcalis et aux métaux.
Réactions aux acides.
Réactions au contact de l'air humide.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: _____
70693-62-8 bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
Oral LD50 500 mg/kg (rat)

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: **Disinfection Oxygen A**

(suite de la page 5)

- Effet primaire d'irritation:
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien**
- la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA**
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR**
- **IMDG, IATA**
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, IMDG, IATA**



- Classe
- Étiquette

UN3260

3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium)
CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
(pentapotassium bis(peroxymonosulphate)bis(sulphate))

8 Matières corrosives.
8

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: **Disinfection Oxygen A**

(suite de la page 6)

• 14.4 Groupe d'emballage	II
• ADR, IMDG, IATA	
• 14.5 Dangers pour l'environnement	
• Marine Pollutant:	Non
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
• Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
• No EMS:	F-A,S-B
• Segregation groups	(SGG1) Acids
• Stowage Category	B
• 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
• Indications complémentaires de transport:	
• ADR	E2
• Quantités exceptées (EQ):	1 kg
• Quantités limitées (LQ)	Code: E2
• Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
• Catégorie de transport	2
• Code de restriction en tunnels	E
• IMDG	
• Limited quantities (LQ)	1 kg
• Excepted quantities (EQ)	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (BIS(PEROXYMONOSULFATE)BIS(SULFATE) DE PENTAPOTASSIUM), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind zu beachten.
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- **Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales:**
- Indications sur les restrictions de travail:
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 8)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Disinfection Oxygen A

(suite de la page 7)

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: Desinfection Oxygen B

• Code du produit: PS 4562

• UFI: 2760-6CR0-FJ01-7UXX

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Allemagne:

Chemoform AG

Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 7024 4048-0, Fax. +49 7024 4048-2800, E-Mail. info@chemoform.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Silostrasse 3

CH-5606 Dintikon

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse, Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS09

• Mention d'avertissement Attention

• Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• 2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Desinfection Oxygen B

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Mélanges

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

25988-97-0 Polymère de N-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chlorométhyl)oxirane (EINECS 203-439-16,8% 8) / chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé

⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302

• SVHC

• substances actives

25988-97-0 Polymère de N-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chlorométhyl)oxirane (EINECS 203-439-8) / chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé: 168 mg/g

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des mesures de premiers secours

• Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• **Après inhalation:** Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

• **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

• **Après contact avec les yeux:** Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter immédiatement un médecin.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

• 5.3 Conseils aux pompiers

• Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

• Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Desinfection Oxygen B

(suite de la page 2)

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

• **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

• **Stockage:**

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

• Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

• Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre le gel.

• Classe de stockage: 12

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **8.1 Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

• Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

• Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

• Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Gants en caoutchouc

• Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en tissu épais

Gants en cuir

• Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Desinfection Oxygen B

(suite de la page 3)

- Protection du corps: Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

• État physique	Liquide
• Couleur:	Bleu
• Odeur:	Caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
• Inflammabilité	Non applicable.
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• Inférieure:	Non déterminé.
• Supérieure:	Non déterminé.
• Point d'éclair	Non applicable.
• Température d'auto-inflammation	>100 °C
• Température de décomposition:	Non déterminé.
• pH à 20 °C	5,7
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non déterminé.
• Dynamique:	Non déterminé.
• Solubilité	
• l'eau:	Entièrement miscible
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	-3,13
• Pression de vapeur:	Non déterminé.
• Densité et/ou densité relative	
• Densité:	Non déterminée.
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.

• 9.2 Autres informations

• Aspect:

• Forme:	Liquide
----------	---------

• Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Teneur en solvants:	
• Teneur en substances solides:	0,0 %
• Changement d'état	
• Taux d'évaporation:	Non déterminé.

• Informations concernant les classes de danger physique

• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant
• Matières solides comburantes	néant
• Peroxydes organiques	néant
• Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Desinfection Oxygen B

• Explosibles désensibilisés

néant

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
25988-97-0 Polymère de N-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chlorométhyl)oxirane (EINECS 203-439-8) / chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé
 Oral LD50 1.672 mg/kg (rat)
 • Effet primaire d'irritation:
 • Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 • Lésions oculaires graves/irritation oculaire
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 • Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 • **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 • **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 • **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 • **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 • **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 • **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
 Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
 Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
 Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Desinfection Oxygen B

Très toxique pour organismes aquatiques.

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• Emballages non nettoyés:

• Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

• ADR, IMDG, IATA

UN3082

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Polymère de N-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chlorométhyl) oxirane (EINECS 203-439-8) / chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé)

• IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Polymer of N-Methylmethanamine (EINECS 204-697-4 with (chloromethyl)-oxirane (EINECS 203-439-8) / Polymeric quaternary ammonium chloride), MARINE POLLUTANT

• IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Polymer of N-Methylmethanamine (EINECS 204-697-4 with (chloromethyl)-oxirane (EINECS 203-439-8) / Polymeric quaternary ammonium chloride)

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR, IMDG, IATA



• Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

• Étiquette

9

• 14.4 Groupe d'emballage

• ADR, IMDG, IATA

III

• 14.5 Dangers pour l'environnement

• Marine Pollutant:

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

• Marquage spécial (ADR):

• Marquage spécial (IATA):

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

• Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

90

• No EMS:

F-A,S-F

• Stowage Category

A

• 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:

• ADR

• Quantités exceptées (EQ):

E1

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: Desinfection Oxygen B

(suite de la page 6)

• Quantités limitées (LQ)	5L
• Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
• Catégorie de transport	3
• Code de restriction en tunnels	(-)
• IMDG	5L
• Limited quantities (LQ)	Code: E1
• Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYMÈRE DE N-MÉTHYLMÉTHANAMINE (EINECS 204-697-4) AVEC (CHLOROMETHYL)OXIRANE (EINECS 203-439-8) / CHLORURE D'AMMONIUM QUATERNAIRE POLYMERISÉ), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- **Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- **Prescriptions nationales:**
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- VOC (CE) 0,00 %
- VOCV (CH) 0,00 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 05.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: SPA BALANCE MINUS

• Code du produit: PS 4581

• No CAS:
7681-38-1• Numéro CE:
231-665-7• Numéro index:
016-046-00-X

• UFI: GAWH-SCNX-RR0K-QR50

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Allemagne:

Chemoform AG

Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 7024 4048-0, Fax. +49 7024 4048-2800, E-Mail. info@chemoform.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Silostrasse 3

CH-5606 Dintikon

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse, Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS05

• Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydrogénosulfate de sodium

• Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

• Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: SPA BALANCE MINUS

(suite de la page 1)

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

• 2.3 Autres dangers**• Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**• 3.1 Substances****• No CAS Désignation**

7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium

• Code(s) d'identification

- Numéro CE: 231-665-7
- Numéro index: 016-046-00-X

RUBRIQUE 4: Premiers secours**• 4.1 Description des mesures de premiers secours****• Remarques générales:**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

• Après inhalation: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.**• Après contact avec la peau:** Recourir à un traitement médical.**• Après contact avec les yeux:**

Protéger l'oeil intact.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

• Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**• 5.1 Moyens d'extinction****• Moyens d'extinction:**

Mousse
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction
Brouillard d'eau
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:
Dioxyde de soufre (SO₂)

• 5.3 Conseils aux pompiers**• Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: SPA BALANCE MINUS

(suite de la page 2)

• Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Eviter la formation de poussière.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

• 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aspiration sur l'objet nécessaire.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

• Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.

• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

• Stockage:

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Prévoir des sols résistants aux acides.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

• Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

• Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Protéger contre le gel.

• Classe de stockage: 13

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• 8.1 Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

• Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

• Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filtre provisoire:

• Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: SPA BALANCE MINUS

(suite de la page 3)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en PVC

- Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection anti-bris de verre



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

Vêtement de protection résistant aux acides

Bottes

Tablier

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

• État physique	Solide
• Couleur:	Blanc
• Odeur:	Inodore
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• Point de fusion/point de congélation:	180 °C
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
• Inflammabilité	La substance n'est pas inflammable.
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• Inférieure:	Non déterminé.
• Supérieure:	Non déterminé.
• Point d'éclair	Non applicable.
• Température de décomposition:	460 °C
• pH	1 – 1,2
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non applicable.
• Dynamique:	Non applicable.
• Solubilité	
• l'eau à 20 °C:	1080 g/l
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
• Pression de vapeur:	Non applicable.
• Densité et/ou densité relative	
• Densité:	Non déterminée.
• Densité relative	Non déterminé.
• Masse volumique:	1 kg/m³
• Densité de vapeur:	Non applicable.

• 9.2 Autres informations

• Aspect:

• Forme: Granulés

• Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation:	Non déterminé.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Teneur en substances solides:	100,0 %
• Changement d'état	
• Taux d'évaporation:	Non applicable.

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: SPA BALANCE MINUS

(suite de la page 4)

• Informations concernant les classes de danger physique

• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant
• Matières solides comburantes	néant
• Peroxydes organiques	néant
• Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
• Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.
Dans une solution aqueuse avec des métaux, formation d'hydrogène.
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium
LD50 2.490 mg/kg (rat)
Effet primaire d'irritation:
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium
EC50 1.900 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))
1.766 mg/l (daphnia)
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: SPA BALANCE MINUS

(suite de la page 5)

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

• 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

• 12.7 Autres effets néfastes

• Autres indications écologiques:

• Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

16 03 03: Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

• Emballages non nettoyés:

• Recommandation:

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

non applicable

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

• ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR, ADN, IMDG, IATA

• Classe

néant

• 14.4 Groupe d'emballage

• ADR, IMDG, IATA

néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement

• Marine Pollutant:

Non

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

• 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

• "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.

ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 05.11.2024

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 05.11.2024

Nom du produit: SPA BALANCE MINUS

(suite de la page 6)

- **Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales:**
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
- **Acronymes et abréviations:**
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

CHF